



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

FEB 8 1983

A/38/85
S/15593
4 février 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/EA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

Lettre datée du 2 février 1983, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Comme suite à ma lettre du 7 janvier 1983 (A/38/69-S/15559) et d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le dernier acte d'agression armée qui a été commis par les forces vietnamiennes contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande dans les circonstances suivantes :

Le 31 janvier 1983, à 6 h 15 du matin, une violente attaque a été lancée contre le camp et l'hôpital construits pour les civils kampuchéens par des organisations internationales de secours à Nong Chan, à un kilomètre environ de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, non loin de Ban Nong Chan, district de Ta Phraya, province de Prachinburi; au cours de cette attaque, les troupes vietnamiennes ont délibérément lancé en territoire thaïlandais 30 obus d'artillerie qui ont atteint les localités de Ban Non Mak Mun, Ban Nong Chan, Ban Kok Sung et Ban Lalomtin, district de Ta Phraya, province de Prachinburi, tuant un civil thaïlandais et en blessant grièvement deux autres. Les tirs d'artillerie ont aussi gravement endommagé plusieurs maisons et tué du bétail. En outre, cette attaque, qui a entraîné l'incendie du camp de Nong Chan, a forcé 47 000 civils kampuchéens à traverser la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea à la recherche d'un asile provisoire en territoire thaïlandais.

Le Gouvernement royal thaïlandais condamne avec la plus grande énergie ces actes injustifiés et choquants que les troupes vietnamiennes ont commis contre la souveraineté et l'intégrité territoriale thaïlandaises et tient une fois de plus à réaffirmer son intention d'exercer son droit légitime de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de sauvegarder sa souveraineté et son intégrité territoriale et de protéger la vie et les biens des citoyens thaïlandais. Le Gouvernement thaïlandais souhaite également appeler votre attention sur les crimes de génocide monstrueux qui ont été délibérément commis contre des citoyens kampuchéens

innocents au camp de Nong Chan par les forces d'occupation d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies sur le territoire d'un autre Etat souverain qui est également Membre de la même organisation universelle, violant cyniquement tous les principes humanitaires ainsi que la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement royal thaïlandais tient à exprimer la grave préoccupation que lui inspire la dangereuse situation qui continue de régner dans la zone frontalière entre la Thaïlande et le Kampuchea et qui est due à la poursuite de l'occupation du Kampuchea par de nombreuses troupes vietnamiennes. Le Gouvernement royal thaïlandais invite par conséquent instamment le gouvernement d'Hanoï à faire preuve de retenue et à s'abstenir de commettre d'autres actes d'agression armée qui ne pourraient que déclencher des affrontements violents dont le gouvernement d'Hanoï aurait à supporter la pleine responsabilité et toutes les conséquences.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "La situation au Kampuchea" et "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est", et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI
